

OFFRE D'EMPLOI Référence :
« Chargée de Mobilisation Communautaire 0921 »

**Humanité & Inclusion recrute deux Chargés (es) de
Mobilisation Communautaire**

1 Poste basé au Sud

1 Poste basé aux Nippes

- **Mission générale**

Le Chargé de Mobilisation Communautaire est le responsable de l'ensemble des activités communautaires sur les sites d'interventions de déblaiement et réhabilitations. Avec l'appui du Chef de chantier, il assure la planification et la réalisation des activités de mobilisation communautaire ; il prépare et facilite les réunions communautaires en lien avec les interventions; il transmet les méthodologies d'intervention à la communauté ; il guide le recrutement communautaire de la main d'œuvre locale (THIMO et ouvriers journaliers spécialisés) ; il assure la supervision, le suivi et le monitoring des activités de mobilisation communautaire ; il assure le lien entre les services, les acteurs et la communauté à travers les mobilisateurs communautaires recrutés parmi les leaders communautaires ; il assure le reporting et la documentation des activités communautaires et contribue à la pérennisation des acquis du projet à travers une forte implication de la communauté.

Il apporte un appui technique sur la mobilisation communautaire aux différentes équipes terrain et aux mobilisateurs communautaires locaux dans le cadre de la mise en œuvre des activités de génie civil. Il est responsable du renforcement des capacités sur le volet mobilisation communautaire. Il appuie l'agent MEAL dans la réalisation de l'enquête de satisfaction et assure le retour à la communauté des plaintes déjà traités.

- **Missions / responsabilités**

Mission 1 : Facilite des réunions pour la mobilisation communautaire :

- Planifie des réunions communautaires ;
- Prends contact avec les chefs et leaders locaux et fixe un rendez-vous pour des réunions communautaires ;
- Facilite et rapporte sur les réunions tenues avec les chefs et leaders locaux et la communauté ;
- Avec l'appui du Chef de chantier, il transmet le processus et les méthodologies d'interventions pendant les réunions et aux interlocuteurs locaux ;
- Facilite le recrutement communautaire et garantit sa transparence ;
- Renforce les capacités des mobilisateurs communautaires sur leurs tâches de supervision des équipes THIMO ;
- Regroupe toute la documentation pour l'archivage au bureau du Chef de projet.

Mission 2 : Formation des Comités d'entretien routier :

- S'assure de la Complétion et de la signature des Procès-verbaux de constitution des

CLER - Comités Locaux d'Entretien Routier ;

- S'assure de l'effectivité de la séance pratique des membres du comité formé et redynamisé.

Mission 3 : Sensibilisation communautaire

- Supervise la mise en œuvre et le suivi des activités de mobilisation communautaire ;
- S'assure que la communauté comprenne les méthodologies des interventions;
- Planifie les réunions communautaires de communication sur l'avancement des travaux.

Mission 4 : Suivi et évaluation

- Appuie le MEAL dans la collecte les données de l'enquête de satisfaction auprès des leaders communautaires, associations, populations ou bénéficiaires du projet à travers des consultations communautaires ;
- Organise des consultations communautaires pour donner le retour de gestion des plaintes traitées.

Mission 5 : Sécurité des équipes et code de conduite

- Maîtrise, applique et fait appliquer les procédures et règles de sécurité en vigueur chez Handicap International auprès des journaliers sous sa supervision ;
- Est particulièrement vigilant quant à la connaissance et au respect par les équipes régulières et les équipes journalières du règlement intérieur, notamment sur les aspects déontologiques et éthiques relatifs au respect et à la protection des bénéficiaires ;
- Remonte immédiatement à son/sa supérieur(e) hiérarchique tout manquement aux règles HI, constaté ou soupçonné au sein des équipes ;
- Remonte immédiatement à son superviseur tout incident ou menace sécuritaire impliquant les équipes HI ou pouvant avoir une incidence sur les activités en cours.

Compétences techniques et expériences
➤ Diplôme : Sciences Humaines et sociales
➤ Expériences : d'au moins 2 ans en tant que mobilisateur communautaire et/ou agent sensibilisateur
➤ Originaire du département ou connaissance de la zone d'intervention
➤ Documents cadres applicables :
➤ Bonne connaissance de la thématique du handicap, de l'inclusion sociale et du genre, un atout.
Compétences transverses
➤ Grande/Bonne capacité d'écoute
➤ Bonne capacité de communication et de relationnel
➤ Capacité d'adaptation et de travail en contexte difficile
➤ Bonne maîtrise du français et du créole
➤ Capacité à travailler de façon autonome
➤ Rigoureux et bien organisé. Esprit de synthèse
➤ Esprit d'initiative et de créativité. Force de proposition

Contrat de Travail

- Début : Dès que possible - 6 septembre 2021
- Type de contrat : CDD
- Durée du contrat : 1 mois (possibilité de renouvellement)
- Postes basés aux : Nippes et Sud

Dépôt de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae
- Les copies des diplômes et attestations des services rendus

Merci d'envoyer votre dossier de candidature par email à recrutement@haiti.hi.org ou de le déposer au bureau d'Humanité & Inclusion :

- à **Port-au-Prince**, au #15, Rue Tertullien Guilbaud, Christ-Roi.
- **aux Cayes**, au #75, Vernet route de l'aéroport

Les dossiers qui n'ont pas la référence mentionnée ci-dessous ne seront pas pris en compte
Référence « Chargée de Mobilisation Communautaire 0921 ».

La date limite de candidature est fixée au 05/09/2021

HI encourage vivement les candidatures des personnes handicapées, ainsi que les candidatures féminines. Merci de nous faire savoir si vous avez des demandes spécifiques relatives à un handicap dans votre dossier de candidature.

En postulant à HI, le candidat certifie qu'il ne fait partie d'aucun groupe exerçant des activités illicites du type blanchiment d'argent, corruption, financement du terrorisme, ni ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire relative à un cas d'abus envers des bénéficiaires humanitaires et des enfants, et autorise, le cas échéant, la vérification des informations fournies à la décharge de HI.